

La CEF condamne la résolution pro-avortement

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Communication P](#), [Conférence épiscopale](#), [Culture de Vie](#), [En Une](#), [Perepiscopus](#), [Points non négociables](#)

Date : 22 novembre 2014



CONFÉRENCE
des évêques
de FRANCE

Il ne sera pas dit que la [conférence des évêques de France](#) sera restée silencieuse avant le vote de mercredi prochain sur la résolution faisant de l'avortement un "droit fondamental", par l'Assemblée nationale, avec le soutien de tous les groupes parlementaires. C'est Mgr **Guy de Kérimel**, évêque de Grenoble-Vienne et Président du groupe de travail de la Conférence des Evêques de France intitulé « Phénomène social de l'avortement et enjeux éducatifs » qui s'exprime au nom de la CEF :

"Le Parlement se prépare, ces jours-ci, à voter une résolution pour réaffirmer solennellement, à l'occasion de l'anniversaire de la loi Veil, le droit fondamental à l'avortement. Cette surenchère pour imposer l'avortement comme un acte médical banal au service de la liberté des femmes dit la difficulté à fonder de manière solide ce « droit fondamental ». Un droit humain peut-il reposer sur la négation du droit à la vie d'autres êtres humains au tout début de leur existence et de leur croissance ? Nous sommes tous passés par le stade embryonnaire, l'aurions-nous oublié ?

Certes, la promotion de la liberté des femmes et de l'égalité homme/femme sont des causes justes auxquelles on ne peut que souscrire, mais de quelle liberté parle-t-on ? Quand on lit le

récit de bon nombre de femmes qui ont avorté, on entend leur angoisse, la pression de l'entourage, souvent du géniteur, et la souffrance qu'elles éprouvent durablement d'avoir été amenées à commettre un acte qu'elles ressentent comme grave. Pour certaines c'est une véritable descente aux enfers : des sociologues, des psychologues et des psychanalystes, hors de toute référence religieuse, connaissent ces situations douloureuses. Pourquoi le traumatisme post-abortif est-il laissé sous silence ou simplement nié ? Peut-on parler de liberté quand la parole est interdite ?

Oui, la liberté doit être le fondement des relations homme/femme, et de la maternité. L'amour entre deux personnes humaines inclut la liberté s'il se veut pleinement humain ; la paternité et la maternité requièrent, elles aussi, l'engagement des libertés. Dans les deux cas, il s'agit d'une liberté responsable, une liberté qui s'engage par le dialogue et conduit à une parole donnée.

C'est donc en amont qu'il faut travailler à la promotion de la liberté des femmes et à l'égalité homme/femme, pour qu'une grossesse ne devienne pas comme une agression qui justifierait une légitime défense en supprimant « l'agresseur » bien innocent, à qui l'on fait porter les conséquences de comportements irresponsables."